

# Compte rendu du conseil municipal du 11 juin 2019

Affiché le 12 juin 2019

## **Renouvellement du contrat du Secrétaire Général**

Le conseil municipal a renouvelé le contrat du Secrétaire Général.

## **Plan de financement SYANE, Parc François de Menthon**

Le conseil municipal a approuvé le plan de financement avec le Syane pour les travaux d'aménagement du parc François de Menthon, la participation de la commune s'élevant à 40 744€ + frais généraux de 2 359€.

## **Fixation des plafonds de prise en charge du compte personnel de formation**

Le conseil municipal a fixé les plafonds de prise en charge du compte personnel de formation comme suit : 2000€ par formation demandée au titre du CPF à l'exception des formations relevant du socle de connaissances et compétences. Les frais occasionnés par le déplacement des agents lors de ces formations ne sont pas pris en charge.

## **Crédits scolaires année scolaire 2019 / 2020**

Le conseil municipal a reconduit les crédits scolaires comme suit pour l'année scolaire 2019/2020 : classes élémentaires : 70€ par enfant ; classes maternelles : 45€ par enfant.

## **Subventions aux associations périscolaires année scolaire 2019 /2020**

Le conseil municipal a reconduit les subventions aux associations périscolaires pour l'année scolaire 2019/2020.

## **Tarifs de la garderie périscolaires à compter de la rentrée 2019**

Le conseil municipal a reconduit les tarifs de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2019/2020.

## **Informations au conseil municipal**

Les travaux d'aménagement du parc François de Menthon devraient être terminés pour la saison d'été. Les travaux du parking situé devant les commerces seront entrepris après la saison.

Les travaux de rénovation de la chapelle de Ramponnet devraient être achevés mi-juillet.

Le beach volley de la plage a été rénové par l'apport de 93 tonnes de nouveau sable.

Le parking de la plage a été agrandi d'une 4<sup>ème</sup> rangée de stationnement des véhicules.

Monsieur le Maire informe qu'un poste saisonnier reste à pourvoir pour les mois de juillet et août : entretien des corbeilles et des sanitaires de la Commune. Conditions : travail le week-end, avoir plus de 18 ans et le permis de conduire.